

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 avril 2014

Membres Présents : Mesdames BARBAT, SAUVIGNET, MAZENS  
Messieurs COQ, CORAUX, GODARD, ROMANTEAU

Membres Absents : Messieurs AMORIN, POUYER, LEMOINE, SOUVETON  
Début de séance 20h35 – fin de séance 22h15

### Travaux de réfection des cages d'escaliers

(réception du 11 avril par Atrium et des membres du conseil syndical)

Levée des réserves aux	9/11 Berry,	17/19 Berry	
Réception aux	13/15 Berry,	21 Berry	27 Berry

**Espaces verts :** Les plantations sont terminées, celles qui n'ont pas repris ont été répertoriées et seront remplacées.

L'abattage des arbres, prévus, sera réalisé fin avril ou début mai.

**Boîtes aux lettres :** le remplacement des boîtes aux lettres est toujours à l'étude (cf. compte-rendu de la réunion du 03 mars 2014).

**Changement des portes :** Un cahier des charges sera proposé par Atrium.

**Loi Alur (Duflo) :** Accès au logement et un urbanisme rénové .  
Conséquences à voir pour les copropriétaires.

**Divers :**

- \_ La société FADEM est intervenue sur les pieds de rambardes qui avaient glissés.
- \_ La société ITEC entretien les terrasses.
- \_ La société SICRE LEMAIRE a réalisé la dératisation et fera le nettoyage des colonnes de vide-ordures la semaine du 22 avril.

**Incivilités :**

- \_ Au 2 Poitou, le déménagement d'un canapé a abîmé le revêtement sur 3 étages. La responsabilité civile du copropriétaire est engagée.
- \_ Au 17/19 Berry, arrachage d'une partie du revêtement qui a été recollé par l'entreprise Lacour.
- \_ Au 3 Berry, arrachage du revêtement à 1,50m de hauteur, le panneau a été changé.
- \_ Au 1/3 Berry au cutter, un grand W a été tracé, à l'étage du dessus, il s'agit d'un X. Vers le sous-sol découpage du revêtement pour réaliser ce qui pourrait ressembler à deux gros yeux.

*Pour mémoire, le revêtement n'est pas destiné à apprendre ou à tracer des plans.*

**Coût des incivilités :** Après réception du bâtiment, pour toute dégradation, un devis sera demandé à la société Lacour et les travaux seront imputés au bâtiment ou la responsabilité du copropriétaire fautif si celui-ci est identifié.

Le 16 avril 2014, la présidente A. Sauvignet,  
le secrétaire P. Coraux

Site du conseil syndical : <http://residence-leclerc.org/>

Site d'Atrium : [www.atrium-gestion.fr](http://www.atrium-gestion.fr) (Identifiant et mot de passe sur la facture des charges)